



Association Départementale de Défense des Victimes de l'Amiante de la Seine-Saint-Denis

26, avenue Gabriel Péri - 93120 La Courneuve
Tél 01 48 37 34 64 Fax 01 48 36 01 56
E-Mail addeva93@gmail.com

Site Internet: addeva93.fr Accueil sur Rendez-vous

JOURNAL D'INFORMATIONS DES ADHÉRENTS

N°8 juin 2019

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'Addeva 93 du 16 mars 2019

PARTICIPATION

Nombre de présents : 71

Nombre d'adhérents représentés : 104

Total 178

Me Philippe Castro du cabinet TEISSONNIERE est présent. Le cabinet LEDOUX est excusé.

Sont aussi présents des enseignants confrontés à l'amiante dans leur établissement.

Un diaporama présente les diverses activités de l'Addeva 93 depuis 19 ans.

MINUTE DE SILENCE

Henri BOUMANDIL, secrétaire de l'association, remercie les adhérents présents et les invite à un moment de recueillement en mémoire des onze victimes emportées par une maladie liée à l'amiante depuis la dernière assemblée générale.

Nous ne les oublierons pas et nous serons toujours aux côtés de leurs familles pour les soutenir. Nous excusons ceux qui n'ont pu être présent pour des raisons de santé et nous avons une pensée pour eux.

RAPPORT MORAL

Alain BOBBIO président de l'association, résume les grandes lignes du rapport moral qui a été distribué à tous les participants à l'assemblée.

L'ADDEVA 93 existe depuis 19 ans. En 2018, 498 adhérents ont cotisé, soit 31 de moins qu'en 2017. Depuis sa création, 1928 personnes ont cotisé au moins une fois et nous déplorons environ 441 décès de pathologies liées à l'amiante.

La grande majorité ont été contaminés en Seine-Saint-Denis ou en Île-de-France.

Les victimes sont en majorité des retraités car les maladies se déclarent 20,30,40 ans après les expositions qui étaient professionnelles (la majorité) ou environnementales (quelques unes).

Alain BOBBIO évoque quelques faits marquants de l'activité de l'Addeva 93 et de l'Andeva durant l'année écoulée : l'amiante dans les écoles, le procès pénal, la reconnaissance des maladies professionnelles, les actions en faute inexcusable de l'employeur, le Fiva (dossiers et contentieux), la cessation anticipée d'activité « amiante », le préjudice d'anxiété, le suivi médical post-exposition et post-professionnel, le CMMP d'Aulnay-sous-Bois, les formations assurées par l'Addeva 93.

Alain rend hommage au formidable travail des secrétaires administratives et aux bénévoles. Avec une mention toute particulière pour Maribel Ganobis qui a pris sa retraite en juin 2018.

Maître Philippe de Castro fait le point sur les actions judiciaires en cours et répond aux questions de l'assemblée. On évoque les changements dans le contentieux de la Sécurité sociale.

La discussion continue sur les actions menées par les enseignants invités et des bénévoles qui sont à leur côtés pour la prévention du risque amiante dans le milieu scolaire. Des témoignages émouvants montrent comment peuvent être exposés chaque jour des enseignants, des élèves et des personnels d'entretien.

Le combat s'annonce difficile face aux réticences et au déni de certains responsables qui refusent d'admettre qu'un tel danger existe.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des présents.

POINT FINANCIER

Les documents comptables (bilan 2018 et budget 2019) ont été remis à tous les participants de l'Assemblée Générale en début de séance.

Rosa GESLIN présente le rapport financier.

Les dépenses et les recettes ont été plus importantes que prévu. Le montant des cotisations a augmenté ; le nombre de dons a un peu diminué en 2018, mais le montant total reste important.

Nous terminons l'année avec un déficit de 1969 euros. Constatant la grande variabilité du montant des dons et subventions suivant les années, nous avons constitué un fonds de réserve qui permettra de faire face à ce déficit sans fragiliser les finances de l'association.

Le bilan financier 2018 et le budget prévisionnel 2019 sont adoptés à l'unanimité.

ELECTION DU C.A.

Tous les membres sortants se représentent. Olivia BELLANGER indique qu'elle s'installera en province dans les mois qui viennent.

- Alain BOBBIO (président),
- Jean-Paul MERCIER (vice-président),
- Henri BOUMANDIL (secrétaire),
- Jean-Pierre DENES (secrétaire adjoint),
- Rosa GESLIN (trésorière),
- Gilbert BOURDIN (trésorier adjoint),
- Didier FAURE (membre du bureau),
- Claude AUFORT (administratrice),
- Bernard BALESTRI (administrateur),
- Soraya BERKANE (administratrice),
- Thierry DELCROIX (administrateur),
- Serge FRANCESCHINA (administrateur),
- André LANCTEAU (administrateur),
- Belaïd OULD SLIMANE (administrateur),
- Françoise VERGER (administratrice),
- Fatima TIZRA (administratrice).

Après une présentation rapide de chaque candidat, le vote a lieu. **Les candidats au Conseil d'Administration sont élus à l'unanimité.**

REPAS CONVIVIAL

L'Assemblée Générale prend fin vers 12h30. Tous les adhérents se retrouvent autour d'un plateau repas, commandé pour l'occasion moyennant une participation de 10 euros. Un moment convivial pour échanger avec les administrateurs de l'Association, les profs, notre avocat et entre adhérents.

Les combats de l'Addeva

Faire reconnaître une maladie professionnelle, obtenir un taux d'incapacité correct, c'est possible avec l'aide de l'Addeva. Mais cela ressemble souvent à un parcours du combattant.

- Un de nos adhérents, soudeur, est décédé d'un cancer bronchopulmonaire. Il avait été exposé à l'amiante et aux fumées de soudage. Avec l'aide de l'Addeva, la maladie a été reconnue après son décès.

- Un autre est atteint d'une bronchopneumopathie obstructive (BPCO). Malgré l'avis défavorable de deux comités régionaux (CRRMP) il a pu, grâce à un dossier solide obtenir une reconnaissance par le tribunal de grande instance (TGI).

- Un salarié de Renault est décédé d'un cancer. La Cnam a pris en charge la maladie et le décès. L'employeur n'a rien dit. Mais, lorsque sa veuve a engagé une action en faute inexcusable, il a contesté l'origine professionnelle de la maladie. Il a malheureusement été suivi par la Cour d'appel et la Cour de cassation.

Henri Boumandil, 88 ans, secrétaire de l'Addeva 93, a été 20 ans électricien chez Alstom. Il a des plaques pleurales et une asbestose qui s'est aggravée .



Il doit vivre aujourd'hui sous oxygène, 24 heures sur 24 (la bouteille est dans un petit sac à dos qui le suit partout).

Vu son état de santé, l'attribution d'un taux d'incapacité de 100% aurait dû être une évidence. Mais le médecin conseil de la CPAM ne lui a accordé que 60% !

Henri a saisi le tribunal de grande instance (TGI) qui a relevé ce taux à 100%.

Les choses auraient pu s'arrêter là, mais la CPAM s'acharne et fait appel .

Henri est un lutteur qui s'est battu pendant des décennies pour faire reconnaître ses maladies et condamner Alstom. Il continue le combat pour ses droits et ceux de toutes les victimes de l'amiante.

Deux importantes mobilisations unitaires

L'Addeva 93 a participé à deux rassemblements près du Palais de Justice de Paris, à l'appel de la CGT Energie, de la CFDT mineurs, de l'Addeva, de la Cavam et de la Fnath.



Le 22 mars, aux côtés de 105 salariés de centrales thermiques EDF.



Le 20 juin, avec 732 mineurs de Lorraine et 39 cheminots de Marseille.

Un revirement de jurisprudence favorable de la Cour de cassation

QU'EST-CE QUE LE PRÉJUDICE D'ANXIÉTÉ ?

On n'est pas malade. Mais on vit « sous une épée de Damoclès », dans la crainte d'avoir un jour une maladie grave liée à l'amiante,

- parce qu'on sait qu'on a été respiré des fibres cancérogènes dans son activité professionnelle..
- parce qu'on a déjà vu des collègues tomber malades et être emportés prématurément par une maladie de l'amiante.

UNE INJUSTICE

Jusqu'ici la Cour de cassation reconnaissait ce préjudice, mais elle limitait cette reconnaissance aux seuls salariés des établissements ouvrant droit au départ anticipé « amiante » (Acaata).

Tous les autres en étaient exclus, même s'ils avaient travaillé dans des nuages de poussières d'amiante. !

C'était injuste.

Les associations de victimes, les organisations syndicales ainsi que des juristes avaient critiqué cette jurisprudence restrictive et inégalitaire.

UNE PREMIERE VICTOIRE

La Cour de cassation s'est réunie le 22 mars. Et, dans un arrêt du 5 avril, elle a élargi la possibilité de demander réparation de ce préjudice à tous les salariés exposés à l'amiante, que l'établissement où ils ont été exposé soit inscrit ou non sur les listes pour l'Acaata.

C'est une première victoire, mais la reconnaissance de ce préjudice ne sera ni facile ni automatique. Pour constituer un dossier solide, avec l'aide de l'Addeva 93, les plaignants devront démontrer qu'ils ont travaillé « *dans des conditions de nature à compromettre gravement leur santé* », dire à quelle date ils ont été informés du danger, préciser s'il y a d'autres malades parmi les exposés, apporter la preuve de leur anxiété...

ÉLARGIR À TOUS LES CANCÉROGÈNES

Le 20 juin, la Cour de cassation s'est réunie à nouveau pour les dossiers de 732 mineurs de Lorraine exposés à l'amiante, mais aussi à d'autres produits dangereux (silice, trichloréthylène, fumées de diesel...) la Cour de cassation dira le 21 septembre, si elle élargit ce préjudice.

VILLEPINTE

« LES ANNÉES QUI NOUS RAPPROCHENT »

(Mémoires et témoignages)

Le 15 mars 2019 une soirée a été organisée par la ville de Villepinte aux Espaces V pour présenter un travail de mémoire très original.

De mars à décembre 2018, un groupe de femmes et d'hommes retraités habitant la commune de Villepinte ont fouillé dans leur mémoire pour retrouver le souvenir de leur vie professionnelle, des métiers qui ont évolué ou disparu, des maladies professionnelles, de la métamorphose des quartiers et de leur cadre de vie. Jean-Paul Mercier, vice-président de l'Addeva 93, ancien de Placoplâtre à Vaujours, était l'un d'eux.

Alain Bellet (écrivain) et Patricia Baud (photographe) ont recueilli leurs témoignages, qui ont été publiés dans un livre paru aux éditions de la ville (« *Les années qui nous rapprochent* », mémoires et témoignages). Ils ont expliqué le sens de ce parcours de la mémoire.



Une exposition présentait une vingtaine de photos et des extraits du livre..



Des témoignages ont été lus par leurs auteurs, accompagnés par l'orchestre Musique Handicap. Chacun reçut un exemplaire du livre, remis par Mme Martine Valleton, maire de Villepinte.



Deux tables rondes sur les maladies professionnelles en Seine-Saint-Denis se sont tenues : L'une par Jean-Paul Mercier et Alain Bobbio pour l'Addeva 93, l'autre par Anne Marchand, du Giscop.

La soirée se clôtura par un pot de l'amitié des participants et du public présent.

Un grand merci à Mesdames Latifa Kachour, Mercedes Gines et Alix Aganahi (de la direction des solidarités, du développement social et de la santé) qui ont organisé cette superbe soirée.

BOBIGNY

UNE LUTTE POUR LA DIGNITÉ ET POUR LA SANTÉ

Venus du Mali et du Sénégal, une quinzaine de travailleurs sans papiers, ont été exposés aux poussières d'amiante et au plomb, en travaillant sans protection sur des chantiers de démolition.

Le patron qui les traitait comme les esclaves, les a congédiés. Ils ont alerté l'inspection du travail qui a mené une enquête et saisi le procureur de la République pour « *mise en danger de la vie d'autrui* », « *soumission de personnes vulnérables à des conditions de travail indignes* » et « *traite d'êtres humains* ».

Le 21 mars 2019, une manifestation a eu lieu à Bobigny, avec le soutien de la CGT, de la CFDT et de l'Addeva 93.

La mobilisation a porté ses fruits : la préfecture leur a délivré une carte de séjour temporaire, renouvelable au bout d'un an, permettant à l'enquête judiciaire d'être menée.

Henri Boumandil a exprimé le soutien chaleureux de l'Addeva 93 à cette lutte pour la dignité et la santé. Notre association s'est portée partie civile aux côtés de la CGT.

Elle interviendra auprès de la caisse primaire pour aider les 15 de Bobigny à obtenir un suivi médical post-professionnel.